



Communiqué à l'attention des membres du Conseil d'Administration du CRIJ, des partenaires et des membres du réseau IJ

Nous avons appris lundi soir, suite à un appel de la Vice-Présidente de la Région en charge de la Jeunesse, que la région NORMANDIE stoppera le partenariat avec le CRIJ en 2018 (510 000€ en 2016 et 450 000€ en 2017).

Cette décision brutale et sans fondement met en danger l'ensemble de la structure (1.4M€ de budget). Elle nous paraît d'autant plus incohérente que :

- Nous avons été très réactifs quant à l'injonction du Président de région de fusionner les CRIJ de Normandie en 2017 sous peine de suppression des crédits. Ainsi, le CRIJ Normandie est né le 1^{er} juillet 2017 suite à un travail conséquent réalisé en un temps record,
- Actuellement, la Région et le CRIJ travaillent en partenariat et de manière parfaitement complémentaire pour proposer aux jeunes normands des services touchant en particulier l'orientation, la formation et l'insertion, ceci en lien avec les entreprises, les établissements scolaires, les universités et les établissements d'enseignement supérieur,
- Nos services touchent massivement les jeunes de notre Région et participent à son attractivité auprès des jeunes des autres Régions. A titre d'exemple, le service Atoustages est envié par les autres Régions, fournissant à lui seul plus de stages que l'ensemble des autres services de même nature,
- Nous avons fortement participé à la mise en place d'Atouts Normandie en mobilisant 100% du réseau régional (60 structures), en étant sous-régisseur pour le compte de la Région, en informant les jeunes et les familles, en inscrivant les jeunes, en animant l'information sur les territoires.
- Nous sommes reconnus dans le domaine du numérique, de l'éducation aux médias, de l'accès aux droits des jeunes. Notre mission et les actions en lien avec la collectivité régionale permettent aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement complémentaire. Nous fournissons un environnement favorable à ceux qui n'en bénéficient pas.
- Nous participons aux politiques publiques en soutenant la réussite des jeunes les moins favorisés. Dans cet esprit, nous mettons en œuvre le dispositif Lumières des Cités, pour lequel la Région est un des principaux partenaires.
- Lors du regroupement régional du réseau Information Jeunesse Normand en juin 2016 à Lisieux, les élus représentant la Région avaient réaffirmé le soutien de la collectivité à la dynamique partenariale, proposant devant près de 200 personnes la mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs,
- Depuis la fusion des Régions, nous travaillons en étroite collaboration avec les services et les élus régionaux en charge de la jeunesse. Des axes de travail ont été déterminés pour les prochaines années conformément aux souhaits exprimés par la Région.

Outre que nous sommes persuadés que ce sont les jeunes normands qui auront le plus à perdre de cette rupture, une telle décision met en cause l'existence même du CRIJ Normandie et de ses 26 emplois.

Si une telle situation devait se produire, la Normandie deviendrait la seule Région de France sans CRIJ, à l'heure où les autres Régions accentuent leur soutien à l'accès et à l'éducation à l'information.

Denis GIRES

Président

Gonfreville l'Orcher, le 12 janvier 2018



**Madame Pascale GUERARD-
BERRQUER**
Bâtonnier de l'Ordre
132 boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE

Alban BRUNEAU
Maire de Gonfreville l'Orcher
Conseiller départemental
Vice-président de la Communauté d'Agglomération Havraise

réf : AB/SG

Objet Votre courrier du 21 décembre relatif à la menace de fermeture du Tribunal de la Sécurité Sociale

Madame le Bâtonnier,

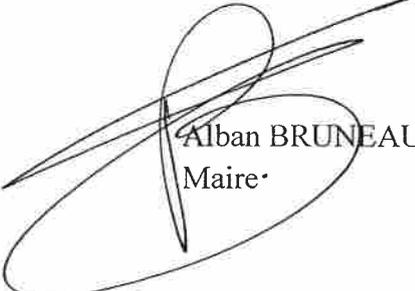
J'ai bien reçu, et je vous en remercie, votre courrier du 21 décembre et le communiqué joint, relatifs aux conséquences déplorables que peut entraîner la réforme de la carte judiciaire sur nos tribunaux locaux, et notamment la fermeture du Tribunal de la Sécurité Sociale (TASS).

Je vous confirme la pleine mobilisation et la disponibilité de notre Municipalité pour s'associer à toutes démarches visant à préserver les moyens dédiés à la justice de proximité.

S'agissant du TASS, l'importance de notre bassin de vie et d'emplois, ses spécificités liées à la forte activité industrielle et portuaire, tout comme le nombre d'affaires relevant localement de la compétence de ce tribunal conduisent à exiger le maintien de ce tribunal de plein exercice.

Il en va ainsi de la justice comme de tous les services publics, l'échelon de proximité demeure indissociable de l'intérêt général. Dans ces conditions, toute délocalisation répondant à des considérations purement comptables, d'économies d'échelle notamment, dictées par les logiques libérales doit être mise en échec au nom de l'intérêt même des citoyens. C'est le sens permanent de notre action.

Vous renouvelant mes remerciements et mon soutien, je vous prie de croire, Madame le Bâtonnier, en l'expression de toute ma considération.


Alban BRUNEAU,
Maire